

17.03.2009 - 09:00 Uhr

maxi.ch - la nouvelle marque du Groupe Helsana

Zurich (ots) -

Le Groupe Helsana a lancé une nouvelle assurance-maladie sous le nom de maxi.ch, qui propose sa propre assurance de base ainsi que des assurances complémentaires intéressantes. Les primes 2009 de l'assurance de base de maxi.ch demeureront inchangées pour 2010.

maxi.ch est destiné aux personnes actives qui veillent à leur santé et qui privilégient Internet comme moyen de communication. La toile offre en effet un accès rapide et simplifié aux différents services et aux offres de la dernière-née du Groupe Helsana.

L'assurance obligatoire des soins proposée par maxi.ch est disponible dans toutes les régions de primes de Suisse. En concluant l'AOS en 2009, les assurés bénéficient d'une garantie de prime jusqu'à la fin 2010, pour autant que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en approuve les termes.

En plus de l'assurance de base classique BASIS, maxi.ch propose le modèle d'assurance Telmed PREMEDI-24 dont le rabais sur les primes peut atteindre 12% (également sous réserve d'approbation de l'OFSP). En cas de maladie, PREMEDI-24 permet aux assurés d'obtenir un conseil médical personnalisé via une hotline médicale et ce, avant toute prise de rendez-vous chez un médecin. Ce service n'est toutefois pas valable pour les examens gynécologiques et ophtalmologiques préventifs, ainsi que pour les urgences médicales et lors de séjours à l'étranger.

L'offre de maxi.ch s'étend aux assurances complémentaires du Groupe Helsana, y compris l'assurance indemnités journalières, l'assurance de capital et l'assurance de protection juridique. L'ensemble des assurances peuvent être conclues dès aujourd'hui.

En se concentrant sur l'essentiel, à savoir la sécurité et la protection de la santé, des produits de qualité et une charge administrative allégée, maxi.ch tient à offrir à ses assurés des primes avantageuses à long terme. Par conséquent, les clients de maxi.ch ne seront pas conseillés au sein des filiales Helsana, mais en contactant la hotline au n° de téléphone 0844/88'80'85 du mardi au vendredi, de 12h à 17h, ou par le biais d'Internet.

Ce communiqué de presse se trouve également dans le Coin médias sur www.helsana.ch/media . où l'on peut en outre consulter le bulletin "Point de vue" relatif à la politique d'entreprise du Groupe Helsana.

Contact:

Service média d'Helsana
Tél.: +41/43/340'12'12
Fax: +41/43/340'02'10
E-Mail: media.relations@helsana.ch